



Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

Projet de plans de gestion des Districts hydrographiques
en Wallonie

Document d'accompagnement n°2 :

Fiche explicative de la mesure

0830

Direction Générale opérationnelle
"Agriculture, Ressources naturelles & Environnement"



Thème(s) : Agriculture

Sous-thème(s) : Mesures Agri-Environnementales (MAE) / Pesticides agricoles

Bandes de prairie extensive

1. Libellé de la mesure

Mise en œuvre des mesures agri-environnementales (MAE) : bandes de prairie extensive (Mesure 3b).

2. Explicatif du libellé

En prairies, extensification d'une bande de 12 mètres le long des cours d'eau, avec suppression des intrants et limitation du pâturage (pâturage uniquement autorisé entre le 1^{er} juillet et le 15 septembre, sans accès direct aux berges et lit du cours d'eau).

3. But(s) de la mesure et arguments qualitatifs supportant la mesure

Mesure visant de nombreux objectifs environnementaux : développement de la nature, protection des eaux de surface et souterraines, réduction des gaz à effets de serre, paysage...

Point de vue Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) : protection des berges et du lit et réduction des apports d'intrants (azote, phosphore, produits phytosanitaires,...) vers les eaux de surface et souterraines.